



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°59

Date de Publication
23 MAI 2022
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
23 MAI 2022
Date de la convocation
10 mai 2022

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT.
MM. BARRAL, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, REYMOND.

Pouvoirs :

Mme HERVE GENOVESI à Lydia SAGAUT
Mme MATEO à Mme le Maire
Mme LOVERA à M. DE CANEVA
Mme VAUTRIN à Mme LAFAYSSE
Mme VEILEX à M. DENONFOUX
M BOYER à M. FAVIER
M. DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET
M. MORTELETTE à M. FIGAROLI

Madame LABI-MALAKIAN a été élue secrétaire

Objet : Approbation de la convention de partenariat culturel entre le Département des Bouches-du-Rhône, la commune de Cassis et le Centre Culturel dans le cadre du dispositif *Provence en scène*.

A la demande de Madame le Maire, monsieur REYMOND expose à ses collègues qu'avec le dispositif *Provence en scène*, le Département a souhaité créer une synergie entre les communes et les artistes du département afin de faciliter l'accès au spectacle vivant à tout public.

Pour ce faire, il met à disposition des communes un catalogue de spectacles professionnels dans les secteurs de la musique, du théâtre, de la danse, du jeune public, etc.
Pour les communes de 6 000 à 20 000 habitants, le Département s'engage à participer au coût du spectacle choisi dans le catalogue à hauteur de 50%.

Afin de proposer, entre autres, un spectacle de danse de grande qualité, le Centre Culturel de Cassis, dirigé par Monsieur Christophe Maroukeyan souhaite faire appel à ce dispositif pour la saison 2021/2022.

La commune s'engage à le nommer en tant que seul organisateur et coordonnateur qui assurera le suivi de l'ensemble de la saison et qui sera l'interlocuteur auprès du Département.

En tant qu'organisateur, le Centre Culturel s'engage à prendre en charge la part restante du coût du spectacle.

La commune souhaite donc formaliser ce partenariat avec le Centre Culturel et le Département des Bouches-du-Rhône, par convention.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver les termes de la présente convention à passer avec le Centre Culturel de Cassis et le Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif *Provence en scène*,
- D'autoriser Madame le Maire à la signer ainsi que tous les actes en découlant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 17 mai 2022.

Le Maire,
Danielle MILON

